

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 103 (1958)
Heft: 8

Rubrik: Revue de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue de la presse.

La défense de la Suède¹

Comme la Suisse, la Suède, épargnée par les deux guerres mondiales, se prépare à défendre sa neutralité sans compter sur une aide étrangère trop lente et d'une efficacité douteuse. Le principe de la défense est de n'abandonner aucune portion du territoire national sans la disputer âprement à l'ennemi.

A la différence de notre pays, exposé aux seuls dangers d'une offensive aérienne et d'une invasion, la Suède est encore menacée d'un blocus de ses communications maritimes et d'une attaque sous-marine atomique contre ses côtes par les Russes, maîtres de la Baltique et leur unique adversaire imaginable.

Sa couverture, à l'W. et au S., est assurée par deux voisins affiliés à l'OTAN, la Norvège et le Danemark. Face à l'E., le gouvernement suédois est « soucieux de ne créer aucune difficulté qui puisse inciter l'Union soviétique à occuper la Finlande », tampon entre la Scandinavie et la Russie.

Outre une armée de terre et une armée de l'air, la Suède doit encore entretenir une marine, forces auxquelles elle consacre le 4,1 % de son revenu national, dont la moitié est affectée à l'achat de matériel. Une augmentation des crédits est prévue, à l'effet de moderniser ce matériel et l'armement.

L'*organisation militaire suédoise* fait l'objet d'un exposé clair et si concis de l'amiral Biörklund qu'il ne saurait être résumé davantage, aussi allons-nous en donner de nombreux extraits.

« *La décision suprême.* — Les décisions importantes de défense nationale sont prises par le roi et son conseil ; les affaires moins importantes sont traitées par les ministres. Un ministre civil de la Défense, assisté d'un secrétaire d'Etat, est responsable des affaires militaires à l'échelon du gouvernement.

» La *direction militaire* est exercée par un commandant en chef, sous l'autorité du roi. Le titulaire actuel a rang de général d'armée. Il est assisté d'un état-major combiné. Le commandant en chef et

¹ Sous ce titre, la *Revue de défense nationale* de juin 1958 (Paris) publie la traduction d'un article de l'amiral suédois Elis Biörklund, auquel, vu son intérêt, nous allons faire de larges emprunts.

les chefs des trois armées (nous dirions « armes ») forment un comité dans lequel le commandant en chef a un pouvoir de décision et les chefs des trois armées le droit de formuler des réserves. Les questions importantes sont résolues par ce comité. Les problèmes communs aux trois armées relèvent de l'état-major combiné.

» La structure de l'organisation militaire repose sur un corps de militaires de carrière : officiers, sous-officiers, soldats et marins servant de noyau à la conscription.

» *L'armée de terre.* — Le chef de l'armée de terre dispose d'un important organe de commandement comprenant l'état-major de l'armée, une direction centrale du recrutement, la protection civile, des organismes techniques et des inspections d'arme.

» Le territoire national est divisé en sept régions militaires. Chaque région a à sa tête un commandant de région assisté d'un état-major.

» L'armée de terre se compose des unités suivantes :

- 16 régiments d'infanterie,
- 8 régiments de grenadiers blindés,
- 1 régiment de cavalerie, plus un détachement,
- 8 régiments de chars, plus un détachement,
- 7 régiments d'artillerie, plus un détachement,
- 8 régiments d'artillerie antiaérienne, plus 4 détachements,
- 1 régiment du génie, plus 2 détachements,
- 1 régiment de transmissions, plus un détachement,
- 4 régiments des services.

» La brigade d'infanterie ou de chars est la grande unité tactique.

» Les effectifs de guerre de l'armée de terre s'élèvent à environ 500 000 hommes, non compris les effectifs de la protection civile.

» Les hommes sont mobilisables de 18 à 47 ans : la durée du service actif est de 894 jours, dont 90 jours au titre de périodes dans des unités sur pied de guerre... Une grande attention est donnée à l'entraînement à la guerre d'hiver et à la guerre atomique.

» *L'armée de l'air.* — La Suède n'a pas la possibilité d'exercer une action stratégique aérienne contre une grande puissance, mais ses forces aériennes peuvent s'opposer à l'attaque par air du pays, en coopération avec les troupes de terre et la marine.

» L'armée de l'air absorbe actuellement la plus grande partie des crédits militaires ¹. Elle est organisée en 4 groupes aériens totalisant 17 escadres : chasseurs 11 ; chasseurs-bombardiers 4 ; avions de reconnaissance 2.

¹ Selon une autre source, elle compterait 20 000 hommes, dont la moitié engagés pour six ans.

» Ces groupes sont implantés dans 4 zones correspondant respectivement à l'est, à l'ouest, au nord et au sud du pays.

» *La marine.* — 98 % du commerce extérieur suédois est maritime et la moitié de la population vit sur un littoral étroit ». Laissant de côté l'énumération des différents types de bateaux qui composent la flotte suédoise, bornons-nous à remarquer que celle-ci, « opérant dans ses eaux, pourrait tirer de grands avantages de ses barrages de mines, de sa reconnaissance des conditions de navigation en Baltique et de la proximité de ses bases navales et aériennes. » Magasins, ateliers de chantiers navals sont protégés par 4 régiments d'artillerie de côte, « plus un détachement doté d'artillerie atomique et d'engins... De vastes abris creusés sous la montagne peuvent recevoir les plus grands bateaux. »

» *Protection civile.* — Cette protection est confiée à la Défense civile dont les missions comprennent l'évacuation des grands centres, la construction d'abris souterrains, l'organisation de l'alerte, la mise en lieu sûr des objets de valeur, les soins aux blessés, la lutte contre l'incendie et le dégagement des voies de communication.

» Tout citoyen, homme ou femme de 16 à 65 ans, est à la disposition de la Défense civile, en temps de paix comme en temps de guerre. Les effectifs atteignent 650 000 individus. L'instruction est permanente. Les chefs locaux coopèrent avec les chefs militaires... Des milliards de couronnes suédoises ont été affectés à la construction d'abris-magasins... Des réserves de matières premières et de carburant ont été constituées dans des abris à l'épreuve.

» *La défense psychologique* de la population contre la propagande ennemie est préparée dès le temps de paix. Une commission, présidée par un haut fonctionnaire civil, travaille en liaison avec l'autorité militaire, la presse, la radio et la télévision, les studios cinématographiques. Il s'agit de prévenir une panique à l'ouverture des hostilités, de faire comprendre à la population que des restrictions alimentaires sont inévitables, que la liberté de circulation sera limitée... De nombreuses associations de volontaires se sont mises à la disposition de la Défense civile : les Fusiliers-volontaires, le Corps auxiliaire féminin, le Corps automobile, des associations de cavaliers et de sans-filistes amateurs, des organisations de jeunesse, la Croix-Rouge, etc. »

En conclusion de son article, traduit par le Lt.-colonel François, l'amiral Elis Biörklund rappelle « que le bien-être social ne peut être assuré si la défense du pays n'est pas à la hauteur des dangers qui le menacent ».

L.D.Y.